

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU 24 Octobre 2024**

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Délibération N° 11 – 2024

OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITES 2023 DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre Octobre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Saint-Péray, sous la présidence de **Christian ALIBERT, Président**.**

Nombre de membres en exercice : **56**

Nombre de membres présents : **34**

Qui ont pris part au vote : **37**

Date de convocation du Comité : **7 Octobre 2024**

Etaient présents : MORFIN Magali, SEIGNOBOS Éric, TAKES Karine, RIAILLON Jean, BASSET Fabrice, MAYER Maryane, BONNEFOY Philippe, MOUNIER Maxence, ALLEMAND Bertille, ALIBERT Christian , GINE Bernard, TRACOL Germaine, CHAIX Jérôme, BSERENI Stella, LA RUSSA Gilbert, REYNAUD Régis, CIMAZ Michel, LYONNAIS Patrice Pouvoir de Mme MATHIEU Clémence, FABRIS Albano, CLAVERIE Jean-Yves, MORIN-PATÉ Édith, CHAMBON Ghislaine, PRALY Thérèse, CHABOUD Stéphan, LE GALL Matthieu, DIETRICH David Pouvoir de Mme SIMONE Anne, GOUMAT Laetitia, TERROT-DONTENWILL Anne, MONDON Catherine, CHAREYRON André, GIBAUD Philippe, DEFAIVRE Claude Pouvoir de Mr COULMONT Hervé, POMMARET Patrice, de TRUCHIS Michel

Etaient excusés : DROGUET Xavier, MACHISSOT Ginette, LAFAGE Stéphane, BOUVIER Gilbert, DARNAUD Mathieu, CLOUE Jacky, LEBRAT Jérôme, PICCOTTI Bernard, BROTTES Bernard, DELOCHE Michel, MATHIEU Clémence donne pouvoir à Mr LYONNAIS Patrice, BOUCHARDON Benoit, PEYROUSE-VETTER Roselyne, THOMAS Christophe, GERLAND Brice, CHAUTARD Laurent, BRUN Gilles, LEBRE Gilles, CHAMBONNET Daniel, SIMON Anne donne pouvoir à Mr DIETRICH David, TOURTET Lysiane, BRERO Laurent, COULMONT Hervé donne pouvoir à Mr DEFAIVRE Claude, CAMPOUS Michel

Secrétaire de séance : Mr RIAILLON Jean

Délibération N° 11 – 2024

OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITES 2023 DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

LE RAPPORTEUR : Monsieur ALIBERT Christian, Président.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est présenté à l'assemblée délibérante :

- le rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par les services du syndicat (article L 2224-5 du CGCT),
- le rapport annuel du délégataire du service public de l'eau potable établi par VEOLIA Eau exploitant (article L 1411-3 du CGCT).

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable sur les rapports d'activités 2023 du service public de l'eau potable,
- rappelle que le rapport d'activités du Président, destiné notamment à l'information des usagers, doit être présenté aux conseils municipaux des communes membres.

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Christian ALIBERT



Transmis au contrôle de légalité le 29 Octobre 2024